



CyrilDechegneConsulting

AGENDA MEDICO-SOCIAL SUD-OUEST

Newsletter

N°114

03 mai 2018

Pour consulter le document source : cliquez sur les liens soulignés

ACTUALITES FINANCES ET BUDGET

- **Réforme de la tarification et offensives (suite)**

L'intersyndicale poursuit l'offensive dans un premier temps en proposant une carte-pétition reprenant les trois revendications de l'intersyndicale, à savoir un salarié par résident (dont 60 soignants pour 100 lits), l'abrogation de la réforme de la tarification et la revalorisation des rémunérations. L'ensemble des cartes collectées devrait être remise à Emmanuel Macron en juin.

Puis, la mission de médiation de l'IGAS sur la mise en place de la réforme de la tarification dans les EHPAD, demandée par la ministre des Solidarités et de la Santé, s'est déroulée en février-mars 2018. La mission a rencontré une soixantaine d'acteurs au niveau national et plus de 200 interlocuteurs au niveau territorial, dans six régions visitées (conseils départementaux, ARS, fédérations d'établissements et groupes de directeurs d'EHPAD). La visite d'une quinzaine d'établissements de statuts différents a également permis des échanges avec les administrateurs, les directeurs, les salariés, les résidents et les familles. Ainsi, [le rapport relatif à cette mission de P. Ricordeau](#) comprend :

- Une synthèse des ressentis des acteurs sur la réforme de la tarification ;
- Des éléments d'analyse de cette réforme et de la transformation du secteur des EHPAD ;
- Une série de propositions.

Ensuite, [un communiqué du 18 avril](#) du ministère des solidarités annonce qu'une issue positive a été trouvée. En effet, après avoir rencontré M. Bussereau (président de l'Assemblée des départements de France), la ministre a réuni les principales fédérations du secteur de l'hébergement des personnes âgées afin de leur proposer des évolutions au sujet de la mise en œuvre de la réforme de la tarification. Ainsi, un « consensus » a été trouvé entre Agnès Buzyn et les fédérations (neutralisation des impacts négatifs de la convergence, ajustement du décret relatif au tarif dépendance...).

À ce titre, les annonces du gouvernement s'appuient sur les préconisations du médiateur Pierre Ricordeau contenu dans son rapport (voir ci-dessus). L'AD-PA a très rapidement salué la qualité du rapport dans son [communiqué du 19 avril](#).

Par contre l'intersyndicale et l'AD-PA rappellent dans [un communiqué de presse du 23 avril](#) que des mesures immédiates doivent être engagées pour améliorer le quotidien des personnes âgées, à domicile et en établissement, tout comme les conditions de travail des professionnels.

À suivre...

- **Circulaire budgétaire 2018**

Non encore publiée, la circulaire budgétaire pour 2018 annonce, les valeurs annuelles du point suivantes concernant les EHPAD pour le calcul de la dotation soin (options tarifaires métropole) :

Tarif global avec PUI	13,10 €
Tarif global sans PUI	12,44 €
Tarif partiel avec PUI	10,77 €
Tarif partiel sans PUI	10,17 €

- **Conseil de la CNSA**

Le Conseil de la CNSA s'est réuni mardi 17 avril 2018 pour voter la clôture des comptes 2017 et le rapport d'activité de l'année écoulée.

La CNSA a également parlé de son concept de « société inclusive » en cours de réflexion.

Pour plus de détails, le rapport 2017 de la CNSA est disponible [ici](#).

- **Campagne 2018 de remontée des prix**

La CNSA a rappelé le lancement de la campagne 2018 de transmission des prix des EHPAD et des résidences autonomie.

Les tarifs sont à transmettre avant le 30 juin 2018 l'application Prix-ESMS accessible sur le portail de dépôt de la CNSA.

- **Plan d'aide à l'investissement 2018**

Un [arrêté](#) publié le 21 mars encadre l'utilisation des crédits du plan d'aide à l'investissement (PAI) destiné au secteur médico-social, atteignant 122,1 millions d'euros cette année contre 135 millions en 2017.

Ces crédits sont répartis en deux enveloppes :

- 71,5 millions d'euros pour les structures, y compris à caractère expérimental, accueillant principalement des personnes âgées ;

- 50,6 millions d'euros pour celles accueillant principalement des personnes handicapées, dont les établissements et services d'aide par le travail (Esat).

Dans la foulée de l'arrêté, la CNSA a adressé sa traditionnelle instruction aux directeurs généraux des ARS avec pour la première fois l'objectif de « favoriser la qualité de vie au travail du personnel ».

Les formulaires de demande d'aide sont disponibles au bas de [cette page](#).

La décision d'octroi - ou non - d'une aide est prise par le directeur général de l'ARS. Lequel doit notifier aux porteurs de projets retenus, avant le 30 novembre 2018, le montant d'aide attribué.

ACTUALITES OUTILS ET INNOVATIONS

- **Tableau de bord de la performance : Campagne 2018 (suite)**

Dans le N°110, nous évoquons la campagne 2018 du Tableau De Bord de la performance dans le secteur Médico-Social (TDBMS) et le déploiement d'[une offre E-learning](#) destinée à tous les utilisateurs du TDBMS afin de les aider à l'alimenter d'une part et à l'exploiter d'autre part.

La plateforme TDBMS sera ouverte à la saisie à partir du 15 avril et jusqu'au 31 mai.

Aussi, afin d'accompagner la préparation de la campagne 2018, l'ANAP met également à disposition de tous, un kit d'outils disponible en téléchargement au bas de [cette page](#).

- **Le règlement général sur la protection des données personnelles : RGPD**

Le nouveau règlement européen sur la protection des données personnelles est paru au journal officiel de l'Union européenne entrera en application le 25 mai 2018.

L'adoption de ce texte doit permettre à l'Europe de s'adapter aux nouvelles réalités du numérique.

Toutefois le secteur social et médico-social sont pris de court. Peu avancé dans ses systèmes d'information, il découvre une culture des données numériques qui lui est en grande partie étrangère et qu'il lui faudra acquérir.

Dans ce sens, la Cnil propose sur son site web un ensemble d'outils de mise en conformité avec le RGPD, en particulier [une méthodologie en 6 étapes](#) pour se préparer et anticiper les changements.

Cet accompagnement se poursuivra après le 25 mai, notamment à travers l'élaboration de référentiels qui permettront de décliner, dans un secteur d'activité précis, les grands principes de la réglementation. La conformité à certains de ces référentiels pourrait permettre un allègement des procédures, « notamment pour le traitement de données de santé », promet la Cnil.

ACTUALITES QUALITE ET GESTION DES RISQUES

- **Vie affective et sexuelle des personnes accueillies en ESMS**

Agnès Buzyn, a présenté le 9 avril [sa feuille de route](#) à trois ans (2018-2020) en matière de santé sexuelle.

À cette occasion, 26 mesures ont été annoncées et notamment : « mieux prendre en compte la thématique « vie privée, affective et sexuelle » pour les personnes handicapées ou les personnes âgées accueillies dans un établissement ou service médico-social ».

- **Journée internationale de l'hygiène des mains**

L'hygiène des mains reste un indicateur de qualité dans les soins au fil des campagnes de prévention.

Le 5 mai aura lieu la journée internationale de l'hygiène des mains. L'occasion de rappeler les bonnes pratiques pour garantir la sécurité des soins. La problématique ne doit pas seulement se résumer aux affiches. Le lavage des mains concerne professionnels, patients, résidents sans exception.

ACTUALITES JURIDIQUES ET ETUDES

- **« Vieillir dans la dignité » : Avis du Conseil économique, social et environnemental (Cese)**

« [Vieillir dans la dignité](#) », tel est l'intitulé de l'avis adopté par le Cese ce 24 avril. Après les missions flash parlementaires sur les Ehpad, les manifestations dans la rue, la multiplication des pétitions citoyennes dénonçant des situations dégradées... le conseil ne pouvait rester en retrait. Son avis sur les très âgés a d'ailleurs été validé sans opposition, avec 135 voix pour et 18 abstentions et se place dans la continuité des autres rapports actuels.

Il comporte une quinzaine de préconisations, allant au-delà des murs des établissements, soutenues par Marie-Odile Esch, rapporteur.

- **Plan maladies neuro-dégénératives : Enquête 2019**

Les mesures 89 et 96 du plan national maladies neuro-dégénératives (PMND) 2014-2019 ont pour objectif de renforcer la dimension évaluative du plan et de préparer le lancement de l'enquête nationale d'activité de l'ensemble des dispositifs spécifiques (AJ, HT, PASA, UHR médico-sociales, PFR, ESA) de manière à enrichir la connaissance de cette offre.

Dans ce sens, [une note d'information](#) publié précise les objectifs et les modalités de réalisation de cette enquête lancée au premier semestre 2019 auprès des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes atteintes de maladie d'Alzheimer ou apparentée, de maladie de Parkinson et de sclérose en plaques dans la perspective de préparer l'évaluation du plan à horizon fin 2019.

Pour ce faire, la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) met à disposition des établissements et services médico-sociaux des outils pour accompagner ces structures pour le recensement des données tout au long de l'année 2018 et pour la réalisation de l'enquête qui se déroulera au premier semestre 2019.

- **Formation et tutorat pour les contrats aidés**

Une enquête de la Dares se penche sur le recours à la formation et au tutorat pour les personnes bénéficiant d'un contrat aidé.

Il semblerait que moins de la moitié des bénéficiaires ont reçu une formation dans les six mois suivant le début de leur contrat. Les jeunes sont également mieux servis que les seniors.

Dans la polémique qui a entouré la décision de l'exécutif de réduire la voilure en matière de contrats aidés, un des arguments qui a justifié cette décision est que de nombreux

bénéficiaires ne sont pas destinataires d'une formation alors même qu'elle conditionne l'obtention d'un contrat aidé.

L'[enquête](#) de la Dares (réalisée en 2014) auprès des employeurs permet de mesurer la réalité de cette donnée.

ACTUALITES RESSOURCES HUMAINES

- **Le retour des « emplois francs »**

La loi de finances pour 2018 met en place à titre expérimental, du 1^{er} avril 2018 au 31 décembre 2019, le dispositif des "emplois francs". Ainsi, les associations et les entreprises peuvent recruter en "emploi franc" des demandeurs d'emploi résidant dans l'un des quartiers retenus pour l'expérimentation. Les critères sont volontairement larges (pas de limite d'âge, ni de niveau de diplôme) avec, une aide de 15 000 € pour un CDI et de 5 000 € pour un CDD. Le dispositif est précisé par [un décret](#) et [un arrêté](#) du 30 mars 2018.

ACTUALITES USAGERS ET AIDES

- **Soutien d'une directive européenne en faveur des aidants**

Actuellement discutée par le Conseil de l'Europe, une proposition de directive relative à l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée des parents et aidants familiaux reçoit l'appui de 51 associations françaises.

Ces organismes demandent, dans une [lettre ouverte](#) adressée au président de la République, le soutien du Gouvernement en vue du vote de ce texte. Les associations représentatives des familles, des personnes âgées et handicapées demandent à Emmanuel Macron de se prononcer en faveur de cette directive, « *économiquement soutenable car elle améliorerait le taux d'activité des femmes et des aidants familiaux* ».

Elles vont même plus loin, assurant que l'appui de la France, à ce stade de l'examen du texte, est « *fondamental* ».

AGENDA MIDI-PYRENEES / LANGUEDOC-ROUSSILLON

- **Formation : EPRD : Les pièges à éviter / Optimiser son envoi le 31 mai 2018 à**

Toulouse

Vous avez été nombreux à participer aux formations sur l'ERRD. Dans quelques semaines, vous devrez envoyer votre EPRD 2018. Nous avons voulu lors de cette nouvelle journée de formation aborder avec vous les points suivants :

- Comprendre le sens et la finalité de ce nouvel outil en déployant un budget construit à partir des recettes et non plus des besoins (fin des tableaux des effectifs...)
- Maîtriser l'ensemble des tableaux à remplir et en déjouer les principaux pièges
- Trucs, astuces et outils pour remplir le cadre EPRD sereinement
- Savoir utiliser la liberté des clefs de répartition pour optimiser son EPRD

- Vérifier la justesse de son EPRD

Si vous êtes intéressés par cette formation, envoyer nous un mail à cyril@cyrildechegne.fr et le programme et le bulletin d'inscription vous seront envoyés

- **France Alzheimer Haute Garonne**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).
Informations au 05 61 21 33 39

- **France Alzheimer Aveyron**

Propose de nombreuses activités (thé dansant, café mémoire, groupes de parole, formation des aidants...) chaque mois ([consulter le site](#)).

- **France Alzheimer 81**

Propose des « café mémoire » chaque mois ([consulter le site](#)).

- **Pôle Alzheimer Pyrénées-Orientales**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).
Informations au 04 68 52 22 22

- **France Alzheimer Hérault**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).
Informations au 04 67 06 56 10

AGENDA AQUITAINE / LIMOUSIN / POITOU-CHARENTE

- **Comité départemental d'Intervention et d'Animation Pour l'Autonomie (CIAPA)**

Propose de nombreuses activités diverses chaque mois ([consulter le site](#)).
Renseignements et inscriptions auprès du CIAPA au 05 59 80 16 37, par mail ciapa@ciapa.fr
ou auprès du Pôle Autonomie Haut Béarn et Soule au 05 59 10 00 76.

- **France Alzheimer Gironde**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).
Informations au 05 56 40 13 13

Formation et conseil en gestion financière et évaluation qualité en EHPAD

2 chemin de Garric 31200 TOULOUSE

Tél: 05 61 06 91 65 - Fax: 09 70 60 19 35

info@cyrildechegne.fr

<http://cyrildechegne.fr>

Directeur de la publication : Cyril Dechegne

Rédacteurs : Cyril Dechegne

Céline Dumerc

Pour ne plus recevoir l'agenda, il suffit de nous renvoyer un mail à info@cyrildechegne.fr
avec la mention « désinscription ».

Pour vous inscrire à l'agenda médico-social du sud ouest, il suffit de nous renvoyer un mail à
info@cyrildechegne.fr avec la mention « inscription ».